



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***NOUVEAU PLAN DE GESTION POUR LE BAR***

#### **Quel impact pour les ligneurs et palangriers :**

Les projections que nous avons menées en nous appuyant sur les données de captures 2014 font ressortir des incidences très variables :

Premiers touchés, les plus petits bateaux : très dépendants de la proche bande côtière, ne disposant pas toujours des autorisations administratives pour s'éloigner à plus de 5 milles des côtes, ils sont très dépendants des tailles de poisson entre 36 et 42 cm qui peuvent représenter jusqu'à 40% de leurs captures. Ce passage brutal de la taille minimale de 36 à 42 cm fait craindre de nombreuses cessations d'activité.

Egalement très touchés, les palangriers avec 2 ou 3 hommes d'équipage : l'application de la limitation mensuelle de captures à 1,3 tonne par bateau et par mois frappera de plein fouet ces bateaux qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur les 2 ou 3 mois d'été. Là aussi les pertes de chiffres d'affaires devraient approcher les 40% avec en perspective des licenciements à la clé.

#### **Equité des mesures :**

Les ligneurs étaient les premiers à réclamer des mesures de gestion courageuses pour pérenniser ce stock de bar qui leur est essentiel.

Ils vivent pourtant très mal cette 2eme série de mesures taillées à l'emporte pièces. Un passage progressif sur 3 ans de la taille de 36 à 42cm aurait permis aux bateaux de s'adapter, là ce n'est pas le cas. De même une pondération tenant compte de l'effectif du navire n'aurait pas été bien difficile à mettre en place !

Et pour couronner le tout, ces mesures ont tellement tardé (adoptées en juin) qu'elles n'impactent finalement que les ligneurs qui réalisent leur chiffre d'affaires à l'été et à l'automne alors que les autres métiers (filets, chalut de fond...) qui concentrent leurs captures sur la période de reproduction en début d'année ont déjà fini leur saison.

#### **Absence de mesures au sud du 48° :**

Etant rappelé que le 48° parallèle coupe la Bretagne en 2 au niveau de la Baie d'Audierne, et sachant que les effectifs de bar séjournant en été dans les eaux bretonnes proviennent aussi bien des frayères du Golfe de Gascogne que de celles de Manche, on comprend mal cette gestion à 2 vitesses.

Le poisson ne connaît pas ces frontières administratives

#### **Données scientifiques insuffisantes :**

Les insuffisances concernant les données sur l'état du stock sur le Golfe de Gascogne ont profité aux partisans d'une pêche à tout prix et leur ont permis d'obtenir un report de ces décisions pourtant nécessaires.

Cette absence de données scientifiques sur le Golfe de Gascogne doit être comblée. Ifremer compte dans ses rangs parmi les meilleurs spécialistes de l'espèce : il ne leur manque qu'un mandat clair pour concentrer leurs efforts sur cette espèce.

On peut s'interroger sur les ambitions de la France en la matière, souvent présentée au sein des états européens comme le plus fervent défenseur des techniques de pêche intensives : la tentation pourrait être grande de « se hâter mollement ». Le Comité National des pêches ne vient-il pas de se retirer d'un partenariat avec Ifremer dans le cadre d'un programme de collecte de données sur le bar ?

### **Quelles leçons tirer pour le plan de gestion 2016 :**

Equité et prise en compte de l'impact social des mesures devront être les deux thèmes clés de ce nouveau plan de gestion.

Il est parfaitement inacceptable que ces mesures de gestion conduisent certains bateaux à la faillite alors qu'elles sont absolument sans incidence sur d'autres navires. Les efforts doivent être partagés à proportion de la contribution de chacun à la dégradation du stock.

Tout particulièrement pour les zones de sud Bretagne et du Golfe de Gascogne, il est encore assez tôt pour mettre un peu de « finesse » dans ces mesures pour en modérer l'impact social et économique.

Un passage brutal de la taille de 36cm à 42 cm loupe ses objectifs car il se traduit par des niveaux de rejets pour les chalutiers et les fileyeurs absolument inacceptables. Une évolution progressive, comme ce fut le cas pour la dorade rose, permet aux flottilles de s'adapter pour une efficacité optimisée du plan de gestion.

Les recommandations des scientifiques français quant à la protection des frayères et des zones de nourriceries de juvéniles devront également être mieux prises en compte.

On ne peut se satisfaire, au 21eme siècle, de plans de gestion taillés à la hache dans la précipitation de Conseil des Ministres décrochant un accord à grand peine et de fait et incapables de mettre en œuvre des mesures de gestion « intelligentes » !